

**COMMUNE de TROCHE**

L'an **deux mil seize le vingt-deux Janvier**, à **vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la commune de **TROCHE (Corrèze)**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel AUDEBERT, Maire**.

**Présents:** SERMADIRAS François, BORDES Philippe, JOUHANNAUD Georgette, FAUREL Sandrine, JUDDE Pierre, FEYDEL Jacques, BERROCAL Elise, BURG Marie-Christine, TINTIGNAC Isabelle, CHADEAUX Alain, GUINDRE Elodie

**Absents excusés:** DUPUY André, LACHAUD Guy, LORTHOLARY Martine

**Procurations et pouvoirs:** Zéro

**Secrétaire :** SERMADIRAS François

**Relevé de Décisions**

**CONVENTION DE COMMUNES**

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer une convention avec la commune de Beysnac dans le cadre de l'utilisation en commun de matériel d'entretien des espaces verts.

**MODIFICATIONS STATUTS COM-COM**

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a souhaité prendre la compétence « Médiathèque » et a donc modifié ses statuts. Le Conseil Municipal accepte les nouveaux statuts communautaires.

**SUBVENTION COLLEGE LUBERSAC**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que 12 élèves du collège de Lubersac, habitant la commune de Troche, vont effectuer pour 8 un voyage culturel à Rome et les 4 autres une sortie au ski dans le courant du mois de Mars. Le Conseil Municipal décide d'octroyer 50€ par élève afin d'atténuer la part financière restant à la charge des familles respectives.

**SUBVENTION ECOLE POMPADOUR**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que sept élèves de l'école de Pompadour, habitant la commune de Troche, vont participer à une classe de Découverte dans les châteaux de la Loire. Le Conseil Municipal décide d'octroyer 50€ par enfant afin d'atténuer la part financière restant à la charge des familles respectives.

**GARANTIE MAINTIEN SALAIRE**

Considérant qu'une hausse des cotisations du contrat de prévoyance MNT intervient au 1<sup>er</sup> Janvier 2016, le Conseil Municipal accepte d'augmenter de 2€ la participation communale.

**FRAIS DE CANTINE ECOLE VIGEOIS**

Afin d'alléger la part restant à la charge des familles, le Conseil Municipal accepte de participer aux frais engendrés par 3 élèves de Troche pour la restauration scolaire, à hauteur de 1,50€ par élève et par repas, et ce à compter de la rentrée 2016/2017.

**REVISION CONTRAT STOCKAGE INFORMATIQUE**

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'une sauvegarde externalisée est nécessaire pour protéger l'ensemble des données des logiciels. Le Conseil Municipal accepte le devis d'une capacité de 5Go (actuellement 2,85Go sont nécessaires) de l'entreprise Informatique Distribution d'un montant mensuel de 23.88€TTC.

**Com-com : REMBOURSEMENT FRAIS DE PERSONNEL**

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer une convention avec la communauté de communes de Pompadour, pour la mise à disposition d'agents communaux pour intervenir à la maison de l'enfance communautaire.

**RECENSEMENT**

Monsieur le maire indique que la population de Troche, en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier 2016, est de 558 personnes.

**Le Maire, Michel AUDEBERT,**